

**Intervention de François Duluc
Président délégué du groupe Majorité présidentielle
Conseiller général de Maisons-Alfort sud**

séance plénière du 16 mars 2009

intervention sur le budget départemental

Monsieur le Président,

Tout d'abord, une première remarque sur l'ambiance de ce débat. Je dois dire que ce débat se situe cette année dans un contexte un peu particulier :

- une crise financière et budgétaire d'une ampleur telle que l'on n'en a pas connu depuis quelques décennies.
- des perspectives de réforme de l'administration territoriale et du nombre de niveaux de collectivités territoriales et de leurs compétences, sur lesquelles nous n'avons pas encore une très grande visibilité.

Mais je pense que **vous auriez pu**, même dans ce contexte difficile, **faire des choix un peu plus clairs et un peu plus courageux**.

En ce qui concerne les recettes, il faut quand même être assez objectif, vous bénéficiez d'un certain nombre de données favorables, même s'il y en a d'autres qui sont un peu plus difficiles.

Ces **données favorables** sont la **réévaluation de la quote-part de la TIPP** versée au Département, ce sont des **bonnes décisions prises par le Gouvernement en matière de FC TVA**, c'est le fait que le **surcoût associé au RSA** est intégralement **à la charge de l'Etat** (avec un prélèvement additionnel de 1,1 % sur les revenus du capital). Donc, tout cela, **ce sont des données positives qu'il faut avoir l'honnêteté de rappeler**.

Et puis évidemment, il y a **le problème de la taxe professionnelle**. Je retiens ce qu'a dit Pascal Savoldelli. Il a dit qu'il s'agissait d'un impôt qui était condamné et obsolète, et qu'il fallait manifestement travailler à trouver quelque chose d'autre. Finalement, ce n'est pas différent de ce qu'ont dit le Président de la République et le Premier Ministre. Je crois que l'on peut trouver un consensus sur ce sujet. Cet impôt, qui est un impôt anachronique, à la limite dangereux par certains de ses effets pervers, ne correspond plus aux besoins de nos collectivités et aux besoins de notre économie.

Cette réforme aura lieu et si l'on supprime la taxe professionnelle, on est **obligé de créer un autre impôt en compensation**. Vous connaissez notre Constitution, telle qu'elle a été révisée en 2003, avec le principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales garantie aux collectivités, qui impose à l'Etat de créer un nouvel impôt en compensation d'une taxe supprimée.

Donc, je crois que les uns et les autres, **nous devons travailler à trouver des solutions alternatives**, si possible des solutions intelligentes et viables. Mais reconnaissez, comme moi, que la **suppression de cette taxe professionnelle** était à terme absolument **inévitable** et qu'il fallait qu'un jour un homme politique ait le courage d'en prendre la décision.

On peut aussi s'étonner que dans les propositions fiscales qui sont les vôtres aujourd'hui, vous prévoyiez une évolution différenciée beaucoup plus lourde pour le taux de taxe professionnelle que pour les autres taux d'imposition. A mon sens, c'est une décision qui

ne se justifie pas, d'autant plus que le dynamisme des bases est plus important pour la taxe professionnelle que pour la taxe d'habitation.

Je remarque, par ailleurs, que sur la dette, vous répondez à la question que je vous avais posée lors du débat d'orientations budgétaires. Je vous avais interrogé sur la consistance de la dette et sur sa qualité, notamment sur le fait qu'il y ait ou pas une proportion importante d'emprunts toxiques. Question qu'il était légitime de vous poser car nous avons par ailleurs des informations émanant du Conseil général de Seine-Saint-Denis qui faisaient part d'une proportion très alarmante d'emprunts toxiques. Il semble que vous joignez à ce rapport budgétaire un rapport pour information sur la dette et il apparaît que ce n'est pas le cas dans le Val-de-Marne et que vos services financiers ont été prudents sur ce point. Dont acte, j'ai enfin la réponse à ma question.

Alors, maintenant **quelques remarques plus critiques sur les dépenses.**

Sur les dépenses, je pense qu'il faut avoir une ligne directrice, et que celle-ci doit être, à mon sens, un retour sur les fondamentaux mais sans remettre en cause la clause générale de compétences et là dessus, nous serons peut-être d'accord.

Pourquoi suis-je favorable à la clause générale de compétences des départements ? C'est un débat que nous pouvons avoir. D'ailleurs je connais un certain nombre de mes amis qui ne partagent pas forcément mon sentiment. Je suis favorable à la clause générale des compétences des départements parce que je crois **qu'elle protège les finances des communes.** Si l'on supprime la clause générale de compétences des départements, les communes qui garderont une clause générale de compétences vont récupérer et vont devoir financer toutes les actions qui sont actuellement financées par les départements hors compétences obligatoires. Cela veut dire que ce que fait le Département actuellement dans le domaine de la petite enfance avec 76 crèches, sans parler des places en crèches familiales et municipales qu'elles financent également, le remboursement de la carte Imagin'R, l'aide à la demi-pension des collégiens, la prise en charge des cartes améthystes et rubis, un certain nombre d'initiatives dans le domaine du soutien à la culture, au sport ou à la jeunesse... **Tout cela devra être désormais financé par quelqu'un, parce que l'on n'envisage pas que cela puisse disparaître du jour au lendemain.** Qui le financera ? Ce **seront les communes,** puisqu'elles continueront à avoir une clause générale de compétences. Cela veut dire que **les communes,** si l'on supprime la clause générale de compétences du département du Val-de-Marne, **devront augmenter leurs impôts** dans des proportions considérables. Donc je pense qu'il faut protéger les finances des communes, que la clause générale de compétences joue, en quelque sorte, un rôle de solidarité, un rôle de péréquation entre les communes du département et c'est pour cette raison que je suis favorable à son maintien. Mais le maintien de la clause générale de compétences, cela ne veut pas dire faire tout et n'importe quoi. Cela veut dire **faire des choix,** avoir des priorités et je pense quand même que ce n'est pas exclusif d'un recentrage sur nos fondamentaux. C'est la raison pour laquelle par exemple, et vous savez que je suis très attaché aux politiques culturelles, je demande l'abandon du projet de la Briqueterie de Gournay. Tout simplement, parce que nous le voyons bien, nous n'avons pas les moyens de financer dans ce département, un équipement aussi ambitieux. Par contre, je pense qu'il faut continuer à **pouvoir faire bénéficier les structures municipales diffusant des spectacles vivants** d'une aide du département, et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à la suppression de la clause générale de compétences.

Les **équipements culturels structurants devraient être en priorité financés par l'Etat** ou par des fondations privées. Je vous rappellerais que dans une tribune consacrée au Mac Val dans le journal « Val-de-Marne », il y a deux ans en décembre 2006 exactement, j'avais proposé **la création d'un Musée de l'Histoire de France à Vincennes.** J'ai donc été heureux d'apprendre, il y a quelques semaines, l'initiative du Président de la République.

Se recentrer sur les compétences de base, sans exclure la clause générale de compétences, cela veut dire aussi **faire des économies sur les dépenses inutiles**.

J'ai trouvé très sympathique, Monsieur le Président, mes chers collègues, votre campagne de panneaux 4 x 4, avec des encarts publicitaires dans les journaux, pour communiquer sur le thème « le Département, c'est plus qu'un département, c'est un service public ». J'ai trouvé qu'en terme technique cette campagne était remarquablement faite et les photos de très grande qualité. J'aimerais, Monsieur le Président, que vous nous disiez **quel a été le coût de cette campagne de communication massive dans notre Département**, car même si elle est très sympathique et très réussie en terme artistique, je pense que **ce n'est pas une dépense prioritaire pour les finances départementales**.

Pour la même raison, alors que **je soutiens « Orbival »** de façon tout à fait convaincue, comme l'ensemble de notre groupe, je suis très surpris que nous **ayons voté ce matin** en Commission permanente une **subvention pour réaliser une étude** (173.000 euros, me semble-t-il) sur l'impact économique des stations du métro « Orbival », alors qu'à mon sens, **cette étude aurait dû être entièrement financée par la Région** et non pas par le Département.

Ces efforts d'économie sur un certain nombre de dépenses inutiles ne sont pas exclusifs, peut-être, de nouvelles initiatives qu'il faudra financer par ces économies. Des nouvelles initiatives, par exemple, dans le cadre des collèges. Je constate que les communes financent, par une aide aux familles, les voyages culturels et linguistiques des collégiens en Europe, alors que cela relève de la compétence du département. J'ai fait un calcul. Cela représenterait une dépense annuelle de l'ordre de 200.000 à 300.000 euros, alors que les crédits d'achat d'œuvres d'art pour le Mac Val s'élèvent à 500.000 euros. Nous avons donc tout à fait les moyens de financer ce type d'initiatives, d'avoir un certain nombre de mesures nouvelles dans notre budget, en faisant des économies par ailleurs sur des dépenses qui ne sont pas indispensables. On peut très bien, pour améliorer le niveau des expositions du Mac Val, puiser dans les réserves du Musée National d'Art Moderne, car je crois qu'elles sont à disposition de l'ensemble des musées d'art contemporain qui ont la reconnaissance du Ministère de la culture.

Enfin, je crois qu'il faudrait prévoir **un plan de requalification de l'ensemble du réseau routier magistral** désormais géré par le Département. Je crois que dans le cadre des efforts qui sont les vôtres en matière de circulation douce, ce plan de requalification pluriannuel devrait être une initiative absolument indispensable et appréciée par les collectivités et ses habitants.

Dernier regret sur votre budget, c'est la **suppression des subventions aux associations sportives locales**. Cette suppression est tout à fait mal venue, c'est un **mauvais signe qui est adressé au mouvement sportif et associatif** de notre Département. Cela ne représente pas des sommes extrêmement importantes, donc il serait souhaitable, compte tenu de la modestie de la somme, qu'à l'occasion de ce budget nous puissions, par un amendement, prévoir son rétablissement.